

Annie Lobé
Journaliste

Lettre ouverte à

Monsieur le docteur Denis Zmirou
Directeur scientifique
Agence française de sécurité sanitaire
environnementale (AFSSE)
78, avenue du Général-Leclerc
94700 MAISONS ALFORT

Lettre recommandée A.R.

Important et urgent

L'Hay les Roses, le 8 août 2004

Objet : Téléphonie mobile GSM

Concerne :

- P^r Benard Veyret ;
- P^r Pierre Aubineau ;
- relargage d'ion calcium à 16 hertz ;
- conséquences de la présence du 16 hertz dans la téléphonie mobile GSM ;
- prolifération des technologies à base de micro-ondes pulsées ;
- protection sanitaire urgente de la population.

Monsieur,

Comme suite à notre conversation téléphonique du lundi 26 juillet dernier, je vous adresse ci-joint un document concernant Bernard Veyret, directeur de recherche au CNRS, qui a été membre de tous les groupes d'experts officiels français sur les effets sanitaires des ondes électromagnétiques de la téléphonie mobile GSM.

Il s'agit d'une communication effectuée par lui le 25 janvier 1991, à l'occasion d'un colloque organisé par Luis Miro. Elle est intitulée : « Etudes expérimentales portant sur les actions biologiques des radiofréquences ».

Comme vous le savez, la technologie employée pour les communications mobiles GSM consiste en l'émission-réception, par des appareils mobiles (téléphones portables) *et* par des appareils fixes (stations de base, couramment appelées « antennes-relais »), de micro-ondes pulsées à fréquences extrêmement basses.

Le premier rapport officiel commandité par le gouvernement français, rendu public en janvier 2001 et publié par la Documentation française en décembre de la même année, est communément appelé « rapport Zmirou ». Il porte votre nom car vous avez présidé ce groupe d'experts, à la demande du directeur général de la Santé, Lucien Abenhaim, une demande formulée par sa lettre du 15 juin 2000. Bernard Veyret était membre de ce groupe d'experts.

Un autre rapport a été rendu public en avril 2003 par l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE), dont vous assumez depuis l'automne 2002 la fonction de directeur scientifique. Bernard Veyret a présidé ce groupe d'experts, à suite d'une demande formulée, m'avez-vous dit, par Michèle Froment-Védrine, directrice de l'AFSSE, en accord avec vous-même et le ministère de la Santé.

Bernard Veyret a également contribué au rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPECST), publié le 7 novembre 2002 par les sénateurs Raoul et Lorrain.

Les rapports de tous ces groupes d'experts, auxquels Bernard Veyret a participé, ont conclu à la non-dangerosité de la téléphonie mobile GSM « *compte tenu des niveaux d'exposition constatés* ».

Le rapport Zmirou a précédé le décret du 3 mai 2002 entérinant des seuils de protection de la population proposés par une recommandation (et non une directive) de la Commission européenne datant de 1999, elle-même fondée sur un texte rédigé par l'ICNIRP en 1998 (Commission internationale de protection des rayonnements non ionisants). Comme vous le savez, Bernard Veyret exerce des fonctions au sein de l'ICNIRP et auprès de la DG XIII de la Commission européenne, en charge des télécommunications.

Tous ces textes législatifs tiennent compte des effets thermiques des micro-ondes pulsées (les effets délétères consécutifs à un échauffement), mais ne prennent pas en compte leurs effets « spécifiques », c'est-à-dire les effets se produisant en l'absence d'échauffement, lors de durées d'exposition le plus souvent longues, mais à des puissances d'exposition trop faibles pour que le transfert d'énergie se traduise par un échauffement mesurable. Le motif de cette prise de position est la « controverse scientifique » sur l'existence de ces effets spécifiques.

Que signifie, techniquement, le terme « micro-ondes pulsées » ? Sur ce point, le GSM emprunte à la technologie de la détection électromagnétique (radar). L'émission, concentrée sur une durée très brève (micro-secondes), est effectuée à très forte puissance, appelée « puissance crête ». Le reste

Lettre du 8 août 2004 page 2

du temps, l'émission est complètement arrêtée. J'attire votre attention sur le fait que le décret de mai 2002 ne tient aucun compte de ces puissances crêtes dans le calcul des valeurs-limites de protection, puisqu'il stipule que « *les valeurs doivent être moyennées sur une période de 6 minutes.* »

Les tribunaux français amenés à se prononcer dans le cadre de procédures judiciaires concernant les effets sanitaires de la téléphonie mobile GSM se réfèrent au rapport Zmirou pour débouter les plaignants qui attribuent la dégradation de leur état de santé à l'installation d'antennes de téléphonie mobile GSM dans leur voisinage.

De même, le Conseil d'État s'est appuyé sur le rapport Zmirou pour interdire, en août 2002, les arrêtés municipaux contraignant les opérateurs de téléphonie mobile à éloigner leurs antennes des bâtiments tels que crèches, écoles, hôpitaux.

Ce contexte juridique donne libre cours au développement d'autres nouvelles technologies sans fil, basées sur l'utilisation de micro-ondes pulsées à fréquences extrêmement basses : téléphones d'intérieur DECT (1 880-1 900 MHz) placés dans les foyers et les entreprises, Internet sans fil Wi-Fi (2 450 MHz), Internet ADSL haut débit sans fil, localisation GPRS, liaison radio *BlueTooth* entre le portable et l'oreillette (2 450 MHz), mais aussi thermostats sans fil de chauffage domestique, magnétoscopes sans fil, claviers ou souris d'ordinateurs sans fil, dispositifs de surveillance à distance de bébés, dispositifs d'alerte sans fil pour personnes âgées (dont le médaillon accroché à un cordon porté autour du cou est placé à même la peau, sur la poitrine), thermomètres intérieur/extérieur sans fil, talkies-walkies vendus comme jouets pour enfants, caméras ou dispositifs de sécurité dans les habitations, les entreprises ou les magasins, et bientôt dispositifs de localisation des enfants et d'identification des biens de consommation (RFID).

Tandis que le rapport Zmirou préconisait en 2001, au nom du principe de précaution, que « *les bâtiments sensibles (hôpitaux, crèches, écoles) situés à moins de 100 mètres d'une station de base ne soient pas atteints directement par le faisceau de l'antenne* », le rapport de l'AFSSE annulait en 2003 cette recommandation et la remplaçait, au nom d'un principe « *d'attention* » aux problèmes de santé évoqués par les riverains d'antennes, par la préconisation d'améliorer « *l'intégration paysagère* » desdites antennes, c'est-à-dire de les camoufler.

L'impact des deux rapports placés sous votre responsabilité, l'un en tant que président du groupe d'experts mandaté par le Gouvernement et l'autre en tant que directeur scientifique d'une agence sanitaire, est donc loin d'être négligeable.

Ainsi que je vous l'ai annoncé par téléphone, je vous confirme que je détiens plusieurs documents qui constituent des preuves irréfutables du fait que Bernard Veyret occulte aujourd'hui la réalité des effets spécifiques, alors qu'il en a auparavant reconnu l'existence : il a lui-même décrit ces

effets spécifiques, expliquant les conditions particulières dans lesquelles ils se produisent ainsi que les raisons pour lesquelles certaines études montrent une absence d'effet.

Le document ci-joint contient les explications de Bernard Veyret concernant les effets spécifiques des micro-ondes pulsées à fréquences extrêmement basses. Comme vous pourrez le constater, ses explications sont d'une grande limpidité :

- les effets spécifiques se produisent essentiellement lorsque des micro-ondes de faible puissance sont modulées ou pulsées à fréquences extrêmement basses (ce qui est le cas pour la téléphonie mobile GSM) ;
- les effets spécifiques surviennent dans certaines conditions précises : pour chaque fréquence donnée, ils surviennent à certaines intensités d'exposition mais ne se produisent pas à d'autres intensités d'exposition. Ce phénomène est dénommé « effet fenêtre » ;
- des modifications du métabolisme de l'acétylcholine se produisent au-dessous du seuil thermique, avec des conséquences sur l'apprentissage et la mémoire (l'acétylcholine est l'un des principaux neurotransmetteurs des processus cognitifs, qui intervient non seulement dans la mémoire et l'apprentissage, mais aussi dans l'attention, la vigilance et le potentiel d'action c'est-à-dire le mouvement) ;
- un effet spécifique particulier se produit à la fréquence de 16 hertz : l'efflux (relargage) d'ion calcium au niveau cellulaire.

La conclusion de Bernard Veyret ne manquera pas de retenir votre attention :

« Pourtant, à très faible puissance quand l'apport calorifique est négligeable, des effets subsistent et ne peuvent être expliqués que par des interactions « spécifiques » entre les ondes et des récepteurs à définir (membranes près d'un changement de phase, protéines, complexe ligand-récepteur, substrat-enzyme, etc.). Dans ce dernier cas, il apparaît que la notion de dose est importante puisque certains effets paraissent cumulatifs. »

Bernard Veyret disposait donc, dès 1991, de connaissances qu'il prétend ignorer aujourd'hui. Ses propres termes, devant un cercle restreint d'initiés si l'on en croit la liste des participants, constituent une preuve irréfutable de son absence de sincérité à votre égard : n'étant vous-même pas spécialiste en bio-électromagnétisme (bien que vous ayez participé en 1993, avec Bernard Veyret, à une conférence organisée par Jacques Lambrozo et William Dab, d'Électricité de France, sur les effets biologiques des champs électromagnétiques de basses fréquences), vous avez cru pouvoir lui accorder votre confiance. Mais vous avez été trompé et votre nom est aujourd'hui attaché à un rapport mensonger.

Le document joint n'est pas le seul dont je dispose. Je vous invite à vous procurer la référence numéro 891 figurant dans le rapport Zmirou (p. 409) : Veyret B et al, *Antibody responses of mice exposed to low power microwaves under combined, pulse and amplitude modulation*. Bioelectromagnetics, 1991. 12(1) : p. 47-56.

Il s'agit d'une étude sur le système immunitaire de la souris réalisée par Bernard Veyret, René de Sèze et Jacques Joussot-Dubien à des puissances d'exposition non thermiques. En voici la conclusion : « *L'exposition au champ pulsé modulé en amplitude a provoqué une augmentation ou une diminution significative de la réponse immunitaire, variant en fonction de la fréquence et de la modulation en amplitude.* » La clarté de l'énoncé dispense de tout commentaire...

Je détiens d'autres documents de la même veine concernant Bernard Veyret et René de Sèze et Luis Miro, que je vous remettrai si vous acceptez de me rencontrer.

Permettez-moi de vous rappeler brièvement les importantes conséquences de la perturbation du signal calcique.

Vous savez que l'ion calcium (Ca^{++}) est un messager cellulaire ubiquitaire, c'est-à-dire présent dans toutes les cellules. La membrane cellulaire n'est pas étanche. Au contraire, la communication entre les milieux intra- et extracellulaires est essentielle au fonctionnement de la cellule, qui utilise pour cela plusieurs types de canaux ioniques spécifiques aux diverses substances (glucose, hormones, neurotransmetteurs...).

L'ion calcium est impliqué dans une multitude de fonctions parmi lesquelles la contraction cardiaque et musculaire, la sécrétion d'hormones et de neurotransmetteurs (dont l'acétylcholine déjà mentionnée), la fécondation, la différenciation, le développement et la prolifération cellulaire, l'apoptose (suicide de la cellule malade qui a échoué à se réparer), l'apprentissage et la mémorisation (les neurotransmetteurs, dont l'acétylcholine, sont calcium-dépendants).

Les pathologies relevant d'un dysfonctionnement du signal calcique sont donc multiples et d'apparences diverses. Outre la lecture de deux études récentes sur le signal calcique que je pourrai vous communiquer si vous le souhaitez, j'ai suivi en avril 2004 un cours de Jean-Pierre Mauger, de l'INSERM Orsay, qui citait, entre autres, les pathologies suivantes :

- hypertension ;
- athérosclérose ;
- cancérisation et métastases ;
- maladie d'Alzheimer ;

- diabète...

Par ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé a établi un tableau des indications cliniques de molécules connues en pharmacologie pour inhiber l'entrée de l'ion calcium, publié dans un livre paru en 1989 (*Pharmacologie, des concepts fondamentaux aux applications thérapeutiques*, Éditions Frison-Roche, p. 185). Y figurent de nombreuses pathologies qui m'ont été rapportées par les riverains d'antennes-relais que j'ai été amenée à rencontrer pendant mon enquête : troubles du rythme cardiaque (tachycardies, arythmies), hypertension, migraines, vertiges, épilepsie, troubles vasculaires des membres inférieurs, dysménorrhée (règles irrégulières).

Je connais une famille parisienne très évocatrice à ce sujet, puisque toutes ces pathologies se sont manifestées chez différents membres de la famille, attestées par certificats médicaux, plusieurs années avant qu'ils apprennent l'existence d'antennes-relais GSM sur le toit de l'immeuble dont ils occupent les deux derniers étages, après un dégât des eaux provoqué par une rupture de l'étanchéité du toit causée par l'installation des antennes.

Les mêmes pathologies m'ont été signalées en Angleterre, en Espagne, en Belgique, en Italie, en Israël, en Suisse, pays qui utilisent tous le GSM européen. En revanche, au Japon et au Canada, qui disposent uniquement du CDMA fonctionnant avec des ondes continues, il semble que ces troubles ne soient pas relevés.

Les pathologies du signal calcique décrites dans la littérature scientifique et médicale correspondent donc aux pathologies rapportées, dans plusieurs pays, par les riverains d'antennes-relais du GSM dit « européen ».

Le 16 hertz, perturbateur du signal calcique, est présent dans le GSM européen !

La présence du 16 hertz dans les téléphones portables GSM ne vous est pas inconnue et vous me l'avez vous-même confirmée lors de notre conversation téléphonique le 26 juillet dernier.

Lors d'un entretien le 11 décembre 2003 à l'issue d'une réunion publique à la mairie du 12^e arrondissement de Paris, Monsieur Jean-Claude Guiguet, président de l'Agence nationale de fréquences (ANFR), m'a confirmé que la fréquence de 16 hertz est présente dans les téléphones portables GSM. Il s'agit en effet d'une fréquence harmonique du 8 hertz, laquelle est générée par le rythme, particulier au GSM européen, du découpage temporel TDMA (Time Division Multiple Access).

La présence de 16 hertz dans les portables GSM m'a également été confirmée par trois autres scientifiques. L'un, chercheur au CNRS (qu'il vient de quitter) et à l'INSA de Rennes, travaille à la Lettre du 8 août 2004 page 6

mise au point de nouvelles antennes de téléphonie mobile pour le compte de la multinationale japonaise Matsushita. Ce chercheur, qui m'a dit avoir suivi les travaux du Groupe Spécial Mobiles, créé au début des années 1980 pour concevoir le GSM, m'a expliqué que la présence de 16 hertz dans le GSM est due aux composants électroniques, choisis parce qu'ils étaient « *disponibles sur le marché* » à cette époque. Des composants « *fabriqués par des sociétés américaines et japonaises* », a-t-il précisé.

Deux autres scientifiques m'ont confirmé en mars et en juin 2004 la présence de la fréquence de 16 hertz, mesurée sur un téléphone portable au cours d'une expérience financée par Bouygues Telecom et réalisée à Tours conjointement par l'INRA et Supélec. En revanche, j'ai rencontré le 28 avril dernier un troisième participant à cette expérience, qui a refusé d'admettre avoir relevé cette fréquence au cours de la même expérience. Ce mensonge ne l'honore pas !

J'ai par ailleurs personnellement effectué des mesures avec un instrument professionnel (PMM 8053, commercialisé par la société EM TEST), sur le salon RF HYPER en avril 2004. Ces mesures ont fait clairement apparaître la fréquence de 16 hertz dans des portables GSM en fonctionnement, parmi d'autres fréquences harmoniques (multiples) du 8 hertz, lequel est, comme nous l'avons vu, directement généré par les composants électroniques.

J'ai également réalisé, avec le même appareil, des mesures de fréquences extrêmement basses en juillet 2004 dans une ville de province. Je suis en mesure de vous confirmer qu'une fréquence très proche de 16 hertz (15,75 Hz) a été relevée sur tous les sites, proches ou éloignés des antennes-relais GSM, dès lors que le portable « passait ». Je tiens l'enregistrement de ces mesures à votre disposition.

Je dispose enfin d'un autre appareil, fabriqué par Ed Leeper, le physicien américain qui publia, en 1979, avec Nancy Wertheimer la première étude épidémiologique concluant à une augmentation des leucémies infantiles à proximité des grosses installations électriques. Ce gaussmètre mesure la fréquence de 50 hertz, mais il est aussi muni d'un amplificateur qui permet d'entendre les fréquences entre 40 hertz et 10 000 hertz. C'est ainsi que je suis en mesure d'affirmer que tous les téléphones portables GSM *en veille* (allumés dans l'attente d'une communication) émettent ces basses fréquences *en permanence*, à des rythmes qui diffèrent selon les appareils. Vous pourrez l'entendre par vous-même si vous acceptez de me rencontrer.

Ces révélations sont de la première importance. Pourquoi ? Parce que ces fréquences sont susceptibles, dans certaines conditions d'intensité et de température, de provoquer un relargage d'ion calcium, ce messenger cellulaire impliqué dans une multitude de fonctions biologiques, dont certaines concernent le système nerveux central !

Le rapport Zmirou mentionne au moins onze études positives de Ross Adey, Suzan Bawin et Carl Blackman (réf. n° 7, 67, 68, 69, 70, 88, 89, 90, 91, 93 et 94), plus deux autres études
Lettre du 8 août 2004 page 7

(réf. n° 377 de Huber et n° 763 de Salford), explorant l'effet particulier de la fréquence de 16 hertz sur l'ion calcium et ses conséquences sur l'électroencéphalogramme et la barrière hémato-encéphalique.

Vous savez que les travaux qui ont révélé l'efflux d'ion calcium à 16 Hz ont été publiés dès 1975. Ross Adey, qui fut le précurseur de ces expérimentations, vient de mourir le 20 mai 2004. Je m'étais entretenue par téléphone avec lui à deux reprises. L'année dernière, il m'avait appris que Bernard Veyret avait bénéficié de contrats avec le Mobile Manufacturer Forum (MMF), l'association des fabricants d'équipements de radiocommunications basée à Bruxelles. Ross Adey m'avait envoyé à ce sujet un document prouvant ses dires. Ce document prouve l'implication directe de Bernard Veyret dans un séminaire financé en 2001 par le MMF, et dont les participants ont nié les effets spécifiques des fréquences extrêmement basses générées par les radiofréquences pulsées.

Lors d'une seconde communication téléphonique il y a quelques mois, Ross Adey m'avait confirmé qu'il savait que la fréquence de 16 hertz est présente dans le GSM européen.

Saviez-vous que Bernard Veyret est l'un des rares scientifiques français à tout savoir sur le 16 hertz depuis longtemps ?

Bernard Veyret connaît depuis très longtemps les travaux de Ross Adey et Carl Blackman sur l'efflux d'ion calcium à 16 hertz. Carl Blackman m'a même affirmé être venu en France à Bordeaux, il y a quinze ou vingt ans, rencontrer Bernard Veyret et Jacques Jousset-Dubien dans leur laboratoire. Tous deux travaillaient alors, m'a-t-il dit, pour le compte d'EDF sur la machine de Prioré, un appareil thérapeutique fonctionnant avec des champs électromagnétiques et dont le secret de fonctionnement a été perdu après la mort inexplicable et prématurée de son inventeur, Monsieur Antoine Prioré.

D'après un autre chercheur en bioélectromagnétisme que j'ai interviewé, et qui travaillait à l'époque dans un laboratoire français, ces travaux étaient connus à l'époque dans le milieu restreint des spécialistes du domaine.

En revanche, les spécialistes de l'ion calcium en France n'ont jamais été informés des effets particuliers des fréquences extrêmement basses, dont le 16 hertz, sur le signal calcique. Ni à cette époque (je détiens l'extrait d'un livre de neurobiologie cellulaire publié en 1990 qui ne mentionne rien à ce sujet) ni aujourd'hui, d'après les conversations que j'ai eues avec Jean-Pierre Mager, de l'INSERM, en avril et mai 2004.

Concernant la possibilité que la fréquence de 16 hertz présente dans les téléphones portables GSM se trouve dans des fenêtres d'intensité générant un effet sur l'ion calcium, vous connaissez la particularité du GSM : il fonctionne avec un « contrôle dynamique de puissance » qui lui permet de

Lettre du 8 août 2004 page 8

faire varier automatiquement la puissance en fonction de la qualité de l'émission-réception. Les conditions ne sont donc pas réunies en permanence (sans quoi nous serions probablement déjà tous à l'hôpital ou au cimetière), mais elles le sont fatalement à certains moments.

Vous aviez vous-même indiqué lors de l'interview que vous aviez accordée à Clarisse Felletin et moi-même pour l'émission « On vous dit pourquoi », diffusée sur *France 2* le 20 octobre 2002, qu'entre son niveau minimal et maximal, la puissance d'émission d'un téléphone mobile peut être multipliée par 1 000. Cette information figure également dans la plaquette d'information éditée à 10 000 exemplaires, en avril 2002, par le ministère de la Santé.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que la présence de 16 hertz dans les portables ne peut être ignorée de Bernard Veyret.

En effet, le rapport Zmirou mentionne (page 165) : « *Un signal GSM a été émis avec une modulation aux différentes fréquences rencontrées dans les téléphones réels : 2, 8, 217 et 1736 Hz.* » Or, il existe une loi de physique « connue de tous les ingénieurs », selon un ingénieur de la société Chauvin Arnoux (Paris) que j'ai rencontré au salon professionnel RF HYPER en avril 2003. Cette loi (dénommée « séries de Fourier », selon un ingénieur de la société EM TEST) stipule qu'une onde émise génère des harmoniques qui sont des multiples de la fréquence de base. Donc $2 \times 8 = 16$ hertz, dans ce cas de figure.

Cette loi de physique ne peut être ignorée de Bernard Veyret, qui est, toujours d'après le rapport Zmirou (p. 440), ingénieur physicien diplômé de l'École supérieure de physique et de chimie industrielle (ESPCI).

Bernard Veyret est donc l'un des rares scientifiques français à être en mesure de prévenir les autorités sanitaires françaises des graves effets délétères de la fréquence de 16 hertz présente dans le GSM. Au lieu de cela, il a abusé de plusieurs mandats d'expert officiel pour occulter les risques en dissimulant ses propres travaux antérieurs.

Vous admettez que la mise en relation de ces différents éléments :

- efflux d'ion calcium provoqué par la fréquence de 16 hertz ;
- présence de la fréquence de 16 hertz dans les portables GSM et les antennes-relais GSM, à des intensités susceptibles de générer cette perturbation du signal calcique ;
- nombreuses pathologies du signal calcique rapportées par les riverains d'antennes relais en situation d'exposition à long terme au GSM ;
- corruption et mensonges avérés de deux experts français,

est de nature à mettre un terme définitif à la « controverse scientifique » sur la nocivité du GSM.

La protection de la santé publique exige désormais de considérer comme un *signal sanitaire valide* les nombreuses pathologies dont sont victimes les riverains des antennes-relais et qui sont rapportées par leurs associations.

En tant que médecin, en tant que directeur scientifique de l'AFSSE, votre rôle est prépondérant. La situation sanitaire de la population étant déjà préoccupante sur de nombreux sites, il vous appartient de réagir vite pour porter secours aux personnes atteintes et afin qu'un terme soit mis, le plus rapidement possible, à ces expositions délétères.

Je vous adresse ci-joint à titre d'exemple :

- le relevé d'une enquête sanitaire citoyenne réalisée autour du 67, boulevard Suchet à Paris ainsi qu'un dossier de mars 2001, après implantation sur ce site de 14 antennes depuis l'été 2000 (association ADRES) ; l'UMTS vient d'être récemment implanté malgré les promesses de la mairie de Paris aux riverains, et en dépit de plusieurs procédures judiciaires en cours ;
- une lettre du 12 avril 2002 demandant la désactivation des antennes-relais sur le quartier de l'Epi d'or à Saint-Cyr-l'École (Yvelines), et rapportant les résultats alarmants d'une enquête sanitaire citoyenne auprès des riverains du groupe scolaire Ernest-Bizet, le premier en France à avoir eu des antennes-relais GSM sur le toit dès 1992 (associations ADEEO, GPEI et FCPE). Ces antennes ont été démontées le 10 avril 2003 par décision du tribunal administratif de Versailles n° 02.04.463 du 13 mars 2003. Il s'agissait d'antennes macro-cellulaires du même type que celles généralement implantées en milieu rural, dont la portée est de vingt ou trente kilomètres. Le choix de ce site provenait de ce qu'il s'agissait de l'endroit le plus élevé à des dizaines de kilomètres à la ronde.

Je vous rappelle à cet égard que deux enfants ayant fréquenté la même classe dans cette école sont morts en 1996 et 1998 de la même forme rarissime de cancer du cerveau, le cancer du tronc cérébral, qui touche six enfants par an entre 6 et 10 ans en France (source : INSERM, Service d'information sur les causes médicales de décès). Une troisième enfant, scolarisée dans une autre école de la ville, est également décédée de la même maladie.

Or, un an et demi après le lancement de l'enquête sanitaire officielle, le dossier a été bel et bien enterré. Gilles Brücker, directeur de l'Institut de veille sanitaire, affirme que l'enquête est terminée alors que ses conclusions n'ont jamais été communiquées aux associations locales. D'autres cas de cancer ont pourtant été identifiés par les enquêtrices chez des enfants domiciliés à Saint-Cyr-l'École. Vous pourrez constater par ailleurs que les pathologies lourdes et les décès autour de l'école Bizet touchent également des adultes ;

- une lettre au maire d'Albi (Tarn) recensant les résultats d'une enquête sanitaire citoyenne concernant le quartier du Rayssac (association PRIARTEM) et faisant état de plusieurs décès ;
- les photocopies couleur de photographies d'embryons de poulets couvés par une poule à proximité d'une station-relais en milieu rural, dans la Creuse (le poulailler est situé derrière la maison d'habitation visible sur la photo, à 30 mètres du pylône).

Alors que cet élevage de volaille prospérait depuis 18 ans avec un taux de réussite normal de 90 %, depuis l'implantation de la station de base à l'automne 1998, seuls 4 œufs sur 12 éclosent normalement. Les autres sont tels que sur la photographie : malformés et décédés avant l'éclosion. Le phénomène se produit non seulement lorsque les œufs sont couvés par une poule, mais également en incubateur et aussi lorsque les œufs des poules vivant dans ce poulailler sont donnés à couvrir ou à incuber dans un endroit éloigné de ce site !

Vous conviendrez avec moi qu'un tel effet sur des embryons enfermés dans leur coquille ne peut pas être de nature « psychosomatique » !

Je vous demande de bien vouloir intervenir pour que ces dossiers, ainsi que tous ceux qui seront portés à votre connaissance à l'avenir, soient rapidement solutionnés par la dépose des antennes.

Je vous demande également de faire en sorte que l'enquête sanitaire officielle concernant Saint-Cyr-l'École soit menée en bonne et due forme, et ses résultats rendus publics.

Expertise scientifique sous contrôle industriel

Vous m'avez affirmé que Bernard Veyret avait signé une « déclaration d'indépendance » (conformément au Code de santé publique, article L. 794-5), préalablement à la réalisation de l'expertise de l'AFSSE, dont il a présidé le groupe d'expert à la demande de Michèle Froment-Védrine, directrice de l'AFSSE, et en accord avec vous-même et le ministère de la Santé.

Pourriez-vous avoir l'obligeance de m'adresser une copie de ce document, dont vous m'avez dit qu'il était public ?

En effet, le laboratoire de Bernard Veyret (PIOM) a été largement financé par l'industrie des communications mobiles, tant française qu'internationale. De plus, Bernard Veyret a également perçu à titre personnel des honoraires de la part d'industriels et d'opérateurs de la téléphonie mobile. Je détiens à cet égard des documents qui m'ont été transmis par le CNRS et par le chercheur américain Ross Adey, pionnier des recherches dans ce domaine.

Lettre du 8 août 2004 page 11

Ces conditions, si elles sont autorisées par le CNRS, ne satisfont pas aux exigences requises quant à l'indépendance des experts appelés à se prononcer sur un tel enjeu de santé publique. Je suis donc pour le moins étonnée que Bernard Veyret se soit vu confier non pas un, mais plusieurs mandats d'expert officiel, sans que jamais les personnes qui l'ont mandaté n'aient cherché à vérifier des informations que j'ai, pour ma part, obtenues facilement en tant que journaliste indépendante.

Effets sanitaires et effets biologiques

Vous qui êtes médecin, vous savez que le corps œuvre constamment pour rétablir l'homéostasie (équilibre) interne lorsqu'elle est modifiée par des éléments extérieurs. Plus ces éléments sont nombreux et constants, plus l'organisme doit consacrer d'énergie à ces réparations, au détriment des autres fonctions. C'est ainsi qu'un effet qui peut être qualifié de « biologique » lorsqu'il est transitoire ne peut que devenir « sanitaire » sur le long terme.

J'ai entendu Jean-Claude Bouillet, directeur fréquences et protection chez Bouygues Telecom, citer en novembre 2002, au salon Forme et santé, l'exemple d'autres situations de la vie courante pour expliquer la différence entre « effets biologiques » et « effets sanitaires ». Reprenons son analogie avec l'exposition au soleil, particulièrement appropriée puisque la lumière solaire est également une onde électromagnétique. Elle est perçue par notre vision dans certaines « fenêtres » de fréquences, c'est-à-dire à certaines longueurs d'ondes (nanomètres).

Voici les propos tenus par Jean-Claude Bouillet : *« Si je m'expose au soleil pendant une heure, je vais bronzer : c'est un effet "biologique". Mais si je m'expose trop longtemps sans protection, je risque le coup de soleil (brûlures superficielles) ou l'insolation (échauffement interne consécutif à l'échec des processus de régulation thermique) : c'est un effet "sanitaire", c'est-à-dire un effet nocif pour la santé. »*

Comme vous le savez, une onde électromagnétique est arrêtée par les obstacles dont la dimension est supérieure à la longueur de l'onde. Les longueurs d'ondes des fréquences lumineuses étant extrêmement courtes, une simple feuille de papier les arrête (*dixit* Jean-Claude Bouillet). Il suffit donc de mettre un chapeau, de porter un vêtement, de se placer sous le feuillage d'un arbre ou à l'intérieur d'une maison, pour se soustraire à leur exposition et se protéger des méfaits d'une surexposition. De même notre peau les arrête, c'est pourquoi les brûlures provoquées par le soleil sont superficielles.

Du fait de la présence de ces ondes électromagnétiques lumineuses dans l'environnement terrestre depuis le commencement de la vie, tous les organismes vivants ont développé une capacité de photoperception. Chez les mammifères, les systèmes complexes composés des yeux, des nerfs

Lettre du 8 août 2004 page 12

optiques et des aires visuelles cérébrales situées à l'arrière de l'encéphale, sont capables de donner l'alerte en cas de surexposition. Ainsi, une lumière trop vive déclenchera un réflexe d'évitement : fermeture des yeux et détournement de la tête.

En revanche, les technologies « micro-ondes pulsées à fréquences extrêmement basses » émettent des fréquences dont les longueurs d'ondes (33 centimètres environ à 900 mégahertz, 16,5 centimètres environ à 1 800 mégahertz pour le téléphone portable, et 12 centimètres à 2 450 mégahertz pour le Wi-Fi et *BlueTooth*) traversent non seulement les murs, mais aussi la peau. Elles pénètrent en profondeur dans l'organisme, à l'intérieur duquel s'effectue le transfert d'énergie.

Le soleil émet toutes les fréquences du spectre électromagnétique, mais les ondes de cette taille sont arrêtées au niveau de l'ionosphère (où leur ionisation participe à la formation de la couche d'ozone). Elles sont donc pratiquement inexistantes dans l'environnement terrestre où la vie s'est développée et c'est la raison pour laquelle tous les organismes vivants sont dépourvus d'organe de perception les concernant. Ils sont aussi, c'est logique, dépourvus de systèmes d'alarme en cas de surexposition.

Il est impossible de percevoir biologiquement les micro-ondes (je connais cependant plusieurs personnes, dont des enfants, ayant été très exposées aux antennes GSM, qui sont devenues hypersensibles et capables de « ressentir » physiquement les endroits où les niveaux de champs hyperfréquences sont particulièrement élevés).

Il est aujourd'hui également impossible de s'en abriter. En ville, les seuls endroits où les ondes de cette nature (radiofréquences et hyperfréquences) diminuent à un niveau proche de zéro sont les ascenseurs métalliques hermétiquement fermés : les ondes sont réfléchies vers l'extérieur par le métal, selon le principe de la cage de Faraday.

À la campagne, les endroits où le téléphone portable ne « passe pas » sont devenus rarissimes. Les affiches publicitaires d'Orange en juillet-août 2004 sont venues nous le rappeler, la France entière est couverte par le GSM (slogans : « 97 % du littoral couvert », « 98 % des routes nationales couvertes », « 99 % du réseau autoroutier couvert »). De plus, les conseils généraux ont prévu de financer l'implantation de pylônes dans plus de 3 000 « zones blanches » non encore couvertes pour que le GSM passe *vraiment* partout.

Nous sommes donc tous placés dans une situation d'exposition continue à ces micro-ondes pulsées, tels des nomades aveugles en plein désert, qui ne disposeraient ni d'un vêtement ni d'un turban pour tempérer les ardeurs du soleil et seraient de surcroît dépourvus de la faculté de percevoir sa chaleur. Inconscients du danger, ne sentant pas les coups de soleil, ne voyant pas leur peau rougir, ils n'éprouveraient ni le besoin ni le désir de se protéger.

Pour eux comme pour nous, aucun réflexe de survie ne peut s'enclencher, l'instinct de conservation étant lui-même pris en défaut par l'absence de perception du danger.

Ces ondes ne font peur à personne.

Contrairement à ce qu'a laissé entendre une équipe de sociologues qui a sollicité et obtenu des financements de la part des opérateurs de téléphonie mobile pour mener des études sur les riverains d'antennes-relais, ces ondes ne nous font pas peur pour la simple raison qu'elles sont imperceptibles pour nos cinq organes des sens : invisibles, inaudibles, inodores, sans saveur et n'éveillant aucune sensation tactile.

Le fait que plus d'un milliard de personnes dans le monde utilise un émetteur portatif de ces ondes constitue la meilleure preuve qu'elles ne suscitent nullement la peur. Les animaux eux-mêmes ne les craignent pas et il est fréquent de voir des corbeaux se nicher l'hiver à proximité d'antennes, comme pour se réchauffer.

Les personnes qui ont observé des troubles de la santé sur elles-mêmes ou leurs proches et celles qui craignent l'installation de nouvelles antennes à proximité de leur domicile deviennent parfois de farouches opposants aux antennes-relais. Mais elles restent fréquemment utilisatrices des émetteurs personnels de micro-ondes pulsées (les téléphones portables), qu'elles trouvent « pratiques ».

Quant aux non-utilisateurs de téléphone portable, certains n'hésitent pas à équiper leur domicile de téléphone sans fil numérique DECT fonctionnant avec la même technologie à base de micro-ondes pulsées.

Serait-ce donc la vue des antennes sur les toits qui suscite l'anxiété, comme le suggèrent les opérateurs habilement conseillés par le cabinet de sociologues ? Non.

Si la simple vue des antennes devait déclencher de l'anxiété, la population se serait déjà opposée, il y a cinquante ans, à l'implantation des antennes de télévision sur les toits des habitations individuelles et collectives. Elle se serait déjà opposée, il y a une dizaine d'années, aux paraboles de télévision satellite. Les antennes de télévision et les paraboles satellites sont beaucoup plus nombreuses et plus proches que les antennes de téléphonie mobile. Elles n'ont pourtant suscité aucun rejet, bien au contraire. Il n'est aujourd'hui pas un foyer qui ne puisse recevoir la télévision et les antennes satellites « fleurissent » les balcons.

Le rejet massif suscité par les antennes de téléphonie mobile GSM est une première dans l'histoire de la transmission à distance.

La majeure partie de la population est aussi satisfaite d'utiliser un téléphone portable que de regarder la télévision. Si les antennes de téléphonie suscitent autant de rejet, c'est qu'*il se passe autre chose* : leurs effets sur la santé des personnes sont bien réels.

La principale différence entre ces deux types d'antennes, c'est que les antennes de télévision et les paraboles satellites sont uniquement réceptrices. Seules les antennes de téléphonie GSM émettent et reçoivent des micro-ondes pulsées à fréquences extrêmement basses !

Les opérateurs aiment raconter l'histoire d'un immeuble, à Bordeaux, dans lequel les habitants, essentiellement des personnes âgées, ont commencé à se plaindre dès l'installation des antennes sur le toit, avant même que ces antennes aient commencé à émettre. Ils évoquent aussi « l'effet parapluie » pour expliquer qu'il vaut mieux être sous l'antenne qu'en face, les niveaux étant, selon eux, voisins de zéro en dessous.

Les mesures que j'ai réalisées m'ont permis de constater que les niveaux sont loin d'être nuls en dessous des antennes, notamment à proximité de celles-ci. Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre de consulter les catalogues commerciaux des fabricants d'antennes, qui montrent nettement, en plus du lobe principal de l'émission hyperfréquence, les lobes secondaires, tant sur le plan vertical (en dessous et au-dessus) qu'horizontal (sur les côtés et derrière).

Il est cependant exact que, au niveau du rez-de-chaussée, à l'aplomb d'une antenne située au 7^e étage, le niveau est plus faible qu'au niveau du sol à quinze ou vingt mètres de distance.

Directement en face de l'antenne, en revanche, les niveaux restent très élevés sur une distance de plusieurs centaines de mètres dès lors qu'aucun obstacle ne vient absorber ou réfléchir une partie de l'émission. Et les troubles sont aussi au rendez-vous : céphalées, insomnies, irritabilité, baisse de la libido, confusion mentale, etc.

S'agissant des fréquences extrêmement basses, les choses ne sont pas si simples. Les grosses armoires électriques (appelées « baies » dans le langage technique), souvent cachées au sous-sol mais parfois aussi disposées sous les combles, génèrent de puissants champs électriques et magnétiques de fréquences extrêmement basses, dont le 50 hertz (la fréquence de l'électricité domestique partout dans le monde sauf aux USA et au Japon, qui ont opté pour le 60 hertz). Ces champs se propagent, *via* les câbles, à tous les étages.

Un fleuriste parisien a même eu la désagréable surprise de mesurer des hyperfréquences émises par les baies situées dans le sous-sol de son magasin. Il a alors compris pourquoi le sol de son magasin de fleurs était toujours sec (effet thermique) et pourquoi sa femme et lui avaient pris chacun quinze et vingt kilos depuis l'installation de ces baies quatre ans auparavant.

Les effets des micro-ondes pulsées à fréquences extrêmement basses sont similaires aux effets des fréquences extrêmement basses seules : lorsqu'une radiofréquence ou une hyperfréquence (micro-ondes) est pulsée à extrêmement basse fréquence, les effets spécifiques sont déterminés par la basse fréquence. La réponse biologique est due à la fréquence de modulation et non à la fréquence porteuse.

Les propos de Bernard Veyret (communication du 25 janvier 1991, p. 4) rejoignent ceux de tous les chercheurs ayant publié des travaux positifs sur les effets biologiques des champs électromagnétiques (et contredisent les affirmations du document du MMF auquel Bernard Veyret a contribué en 2001) :

- « *Les effets biologiques observés en cas d'exposition aux ondes pulsées (PW) ou modulées en amplitude à fréquences extrêmement basses (50-60 hertz et surtout 16 hertz) sont à rapprocher des observations obtenues à l'aide de champs électriques ou magnétiques de très basses fréquences.* »

En d'autres termes, c'est la basse fréquence générée par le pulse qui détermine l'effet, indépendamment de la fréquence porteuse.

- « *Les fréquences de modulation sont déterminantes alors que la fréquence de l'onde porteuse est une donnée qui limite la profondeur de pénétration tissulaire.* » Extrait d'un document publié en 1995 par l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité).

Donc les fréquences extrêmement basses, lorsqu'elles sont véhiculées par une hyperfréquence, pénètrent dans les tissus, et ce y compris à distance du point d'émission.

- « *Les ondes pulsées (PW, utilisées pour le GSM) sont plus souvent génératrices d'effets biologiques que les ondes continues (CW).* »

C'est un fait : la majorité des études ne rapportant pas d'effet concernent des expositions à des ondes continues (CW).

- « *Les hyperfréquences ont peu d'activité sur les variations des flux d'ion calcium lorsqu'elles sont appliquées en émission continue.* » (document INRS 1995)

Il n'est pas anodin que des ondes pulsées (PW) soient utilisées pour le GSM européen, alors que des ondes continues (CW) sont utilisées pour le CDMA. Le CDMA est l'un des principaux standards aux USA, le seul disponible au Canada et au Japon pour la téléphonie mobile. N'étant pas pulsé à fréquences extrêmement basses, le CDMA est dépourvu de 16 hertz !

S'agissant du GSM, la modulation de basse fréquence sur le continent américain est différente de celle du reste du monde. Elle est également dépourvue de 16 hertz.

Il n'est donc pas étonnant qu'un Canadien et une Japonaise que j'ai interrogés pour savoir si les riverains des antennes de téléphonie mobile se plaignaient de maux divers dans leurs pays respectifs, m'aient tous deux répondu qu'ils n'en avaient jamais entendu parler.

Mais, manque de « chance » pour les Européens, seul le GSM « européen » est disponible en Europe...

- « *Il faut noter que l'existence de cet effet fenêtre remet en cause le concept de seuil d'activité et donc de sécurité établi à partir des SAR ou de l'intensité du champ* ». (Document INRS 1995) (SAR, Specific Absorption Rate : Taux d'absorption spécifique).

Cette phrase d'une clarté absolue signifie que les valeurs-limites actuellement définies par la réglementation ne sont pas en mesure de protéger les populations !

Lien de causalité entre les champs électromagnétiques et les pathologies

D'après les nombreuses sources médicales et scientifiques que j'ai été amenée à examiner au cours de cette enquête, les organismes des mammifères sont dotés de dispositifs de réparation cellulaire qui interviennent principalement pendant la période de repos nocturne *via* la production d'hormones, dont la mélatonine produite par l'épiphyse (glande pinéale).

Mais l'exposition à long terme aux champs électromagnétiques (lumière artificielle et fréquences extrêmement basses) diminue la production nocturne de mélatonine chez de nombreux mammifères, dont l'homme. Je tiens à votre disposition plusieurs études qui confirment ce fait, tandis que les études l'infirment souffrent de biais importants, tels que notamment une trop courte durée d'exposition.

Or, la mélatonine a une action oncostatique (anticancéreuse). La preuve scientifique de l'action oncostatique de la mélatonine existe depuis plus de dix ans, confirmée par des études *in vitro* au niveau cellulaire, *in vivo* sur l'animal de laboratoire et par des études cliniques sur l'homme et la femme, notamment pour ce qui concerne les cancers dits « hormonaux dépendants » (sein, prostate) et le mélanome (cancer de la peau). La diminution du taux de mélatonine chez les personnes exposées soumises à une exposition à long terme aux fréquences extrêmement basses empêche l'action normale de cette hormone.

C'est pourquoi les champs électromagnétiques de fréquences extrêmement basses sont considérés comme un facteur *co-promoteur* du cancer : « l'atelier de réparation nocturne » ne pouvant plus fonctionner normalement, des pathologies cancéreuses initiées par d'autres facteurs capables de léser l'ADN (virus, substances chimiques et gazeuses, radiations ionisantes ou solaires) se développent plus rapidement.

Une autre fonction importante de la mélatonine est de réguler des rythmes circadiens en induisant le sommeil. Ce fait est connu de certains « initiés », des grands voyageurs qui prennent des gélules de mélatonine pour pallier les effets du décalage horaire.

Si de nombreuses personnes continuellement exposées aux micro-ondes pulsées n'arrivent pas à trouver le sommeil avant une heure très avancée de la nuit, ou encore se réveillent entre 2 heures et 4 heures du matin (période qui correspond à un pic de production de mélatonine chez le sujet sain), ce peut être la manifestation d'un déficit en mélatonine, qui engendre à son tour un cercle vicieux : n'ayant pas sommeil, ces personnes s'adonnent à des activités qui font encore plus chuter la production de mélatonine : allumer la lumière artificielle pour lire, regarder la télévision ou pianoter sur un ordinateur.

Les perturbations du sommeil rapportées par un nombre croissant de personnes à proximité des antennes-relais doivent donc être très sérieusement prises en compte : elles sont un signal sanitaire important, annonciateur d'autres pathologies. En tant que médecin, vous savez que la dépression, par exemple, est souvent précédée ou accompagnée d'un dérèglement des rythmes du sommeil.

Des « maladies de civilisation » induites par les fréquences extrêmement basses :
gare à la « fée » électricité

La majeure partie des maladies dites « de civilisation », celles dont la prévalence augmente de façon exponentielle, celles qui se déclarent chez des patients de plus en plus jeunes et nombreux, celles que l'on ne sait (au mieux) traiter que par une médication continue, celles qui tuent le plus de nos jours, se trouvent être des pathologies du signal calcique : hypertension, athérosclérose, cancérisation et métastases, diabète, maladie d'Alzheimer.

Or, d'après les études publiées par Carl Blackman, la fréquence de 50 hertz de l'électricité domestique provoque elle aussi, à certaines intensités, un relargage d'ion calcium (ainsi que le 60 hertz, d'ailleurs). Les fréquences extrêmement basses de l'électricité domestique modifiant aussi le signal calcique, elles peuvent être la cause ancienne de ces pathologies d'apparences diverses.

On l'oublie souvent, mais l'électricité n'est pas nouvelle. Cela fait plus d'un siècle que les citadins y sont exposés et plus de cinquante ans que la plupart des fermes rurales y sont reliées. Une dame
Lettre du 8 août 2004 page 18

de 88 ans m'a raconté que son père avait installé l'électricité dans leur appartement en banlieue parisienne en 1902 (sa mère a d'ailleurs été atteinte d'une forme de démence sénile à la fin de sa vie).

Les usages de l'électricité étaient certes autrefois limités à l'éclairage. Mais l'isolation des câbles était rudimentaire, les fils de cuivre entourés d'une tresse de tissu, les interrupteurs métalliques et la mise à la terre inexistante. Il est malheureusement impossible de remonter le temps avec nos instruments de mesure actuels. Personne ne peut donc quantifier l'exposition réelle de nos ascendants, depuis trois ou quatre générations, aux champs électriques et magnétiques de fréquences extrêmement basses.

L'un des arguments opposés aux riverains pour exclure la responsabilité des antennes-relais GSM des causes de leurs maux est la non-spécificité des pathologies. Il est incontestable que les pathologies rapportées par les riverains d'antennes préexistaient avant l'introduction de la téléphonie mobile dans notre société.

Mais si les pathologies induites ne sont pas nouvelles et si elles sont d'apparences diverses, la raison en est simple : ce sont des pathologies du signal calcique. Les effets anciens de l'électricité domestique se trouvent amplifiés par les technologies sans fil, également inductrices de basses fréquences émises de façon *permanente* et de surcroît plus *pénétrantes* dans l'organisme du fait de leur transport par des hyperfréquences.

Ce qui a conduit les riverains à lancer l'alerte, c'est la *recrudescence* de ces pathologies : le *nombre* de personnes touchées, qui n'avaient auparavant aucun problème, et *l'aggravation* des cas existants.

Le mythe tenace de l'épidémiologie

Le docteur Koch, qui découvrit en 1882 le bacille de la tuberculose, qui porte son nom, avait basé ses observations sur l'observation minutieuse et attentive de quatre cas. Au début du siècle, la tuberculose était la première cause de mortalité en France (283 décès pour 100 000 personnes en 1908). Si nos agences sanitaires actuelles avaient existé à l'époque, elles lui auraient répondu qu'il s'agissait d'un « cluster », d'un agrégat de cas, et nous serions, encore aujourd'hui, en train de mourir de tuberculose.

J'ai l'air de plaisanter, mais c'est bien ainsi que l'Institut de veille sanitaire a réagi à Saint-Cyr l'École. Une épidémiologiste de l'institut Gustave-Roussy à Villejuif a même lancé aux parents d'élèves à propos des deux enfants décédés de cancer du tronc cérébral : « *C'est comme deux*

voitures rouges qui se suivent sur une autoroute. » N'êtes-vous pas choqué par une telle remarque ?

Les experts en santé publique ne jurent désormais plus que par les études épidémiologiques portant sur un grand nombre de personnes : études « cas-témoins », « études de cohorte », etc. En tant que spécialiste de la santé publique, vous savez que les résultats de ce type d'études requièrent une exposition de dix à vingt ans pour disposer d'une puissance statistique satisfaisante.

Si donc vous attendez les résultats des études épidémiologiques sur la téléphonie mobile, il ne restera plus grand monde, dans l'Europe couverte par le GSM, qui soit en état d'interpréter leurs résultats. Et il sera de toutes façons trop tard pour vos propres enfants (vous m'avez dit, en 2002, avoir muni d'un téléphone portable vos deux fils de 12 ans et 18 ans).

Les « forces vives de la nation » très exposées.

La population très exposée au GSM est constituée de :

- centaines de milliers de jeunes n'ayant pas encore atteint la maturité cérébrale (cette dernière n'est achevée qu'à l'âge de 20 ou 25 ans) ;
- la totalité des chefs d'entreprise PME-PMI, contraints par leur profession à utiliser un téléphone portable (souvent en voiture, c'est-à-dire dans les pires conditions qui soient d'après vos propres termes lors de l'interview de 2002 ; vous aviez alors évoqué la multiplication des risques d'accidents mortels) ;
- la cohorte des employés obligés, pour raisons professionnelles, de détenir un téléphone portable, qui cumulent généralement cette exposition à celle d'un ordinateur, quand ce n'est pas avec un système de téléphonie sans fil d'entreprise DECT, voire d'Internet sans fil Wi-Fi, en plus de leur propre téléphone sans fil DECT à domicile ;
- dizaines de milliers de patients qui effectuent chaque année un séjour dans les hôpitaux publics, sur les toits desquels l'installation d'antennes GSM est la règle (voir, à cet égard, l'institut Gustave-Roussy pour les cancéreux à Villejuif (Val-de-Marne) : la forêt d'antennes qui surplombe le toit est bien visible depuis l'autoroute du Sud ; voir aussi l'hôpital des enfants Robert-Debré, à côté la porte des Lilas à Paris, également bien visible depuis le boulevard périphérique) ;

- environ 700 000 femmes enceintes chaque année, qui ignorent tout des dangers encourus par leur fœtus, dont la taille qui se modifie peut entrer en résonance avec la longueur des ondes GSM à différents stades de son développement, maximisant ainsi leur absorption ;
- sans compter les centaines de milliers de riverains des 44 000 sites d'antennes-relais indispensables au fonctionnement des téléphones portables GSM, qui sont généralement *triplement exposés* aux antennes-relais, à leur propre téléphone portable et à leur téléphone sans fil d'intérieur DECT (le nombre de sites m'a été communiqué en juin 2004 par un sous-traitant des opérateurs prospectant pour trouver de nouveaux emplacements).

Tous se trouvent « *mis en danger* » (article 223-1 du Code pénal) par « *l'administration de substances nuisibles ayant porté atteinte à l'intégrité physique ou psychique* » (article 222-15 du Code pénal). Les mineurs de moins de 15 ans, également concernés au premier chef, sont particulièrement protégés par le Code pénal.

Ces crimes et délits sont largement imputables aux rapports d'expertises dont le caractère délibérément mensonger est prouvé par les documents antérieurs publiés par Bernard Veyret.

Ces rapports d'expertise sont d'autant plus délictueux et criminels qu'ils permettent, d'une part, le développement d'autres nouvelles technologies sans fil, utilisant des micro-ondes pulsées à fréquences extrêmement basses et que, d'autre part, ils verrouillent le système judiciaire, plaçant les victimes dans l'incapacité de se défendre.

Et vous êtes étroitement associé à deux de ces rapports...

Contrairement aux anciennes télécommandes de télévision, qui utilisaient des rayonnements infrarouges ne traversant ni les murs ni la barrière cutanée en raison de leur longueur d'onde très courte, les nouvelles technologies sans fil par micro-ondes pulsées utilisent des longueurs d'onde centimétriques qui pénètrent en profondeur dans l'organisme.

Les nouvelles applications de la technologie micro-onde génèrent une croissance exponentielle du niveau d'exposition permanente à ces pollutions électromagnétiques. Comme nous l'avons vu, ces ondes traversent les murs et traversent également notre peau, rendant impossible toute forme de protection individuelle.

Ces nouvelles technologies ont une autre particularité sur laquelle j'aimerais insister : celle d'émettre en permanence. Les anciens téléphones analogiques sans fil n'émettaient leurs radiofréquences (450 MHz) que *pendant* les communications. Avec les nouveaux téléphones numériques sans fil DECT, la base *et* le combiné émettent *en permanence*, même en l'absence de

communication, à la fois des hyperfréquences (1 880-1 900 MHz) et une multitude de fréquences extrêmement basses susceptibles de produire, selon les travaux de Carl Blackman, un relargage d'ion calcium (encore une fois, je tiens à votre disposition l'enregistrement de ces mesures ainsi que les études publiées). Leur portée dépasse largement les limites du logement, exposant même les voisins. Et le combiné, muni d'une batterie, continue même d'émettre lorsque la base est débranchée du secteur !

Souris et claviers d'ordinateurs sans fil sont munis de piles et génèrent des émissions permanentes de fréquences extrêmement basses autres que le 50 hertz, même lorsque le reste de l'équipement est mis hors tension, annihilant ainsi le « gain » obtenu par le recours aux écrans plats, qui génèrent moins de « pollution électromagnétique » que les écrans cathodiques (d'après les mesures que j'ai effectuées, la différence concerne principalement l'arrière et les côtés de l'écran).

Organiseurs électroniques, télécopieurs, imprimantes, baladeurs laser, thermostats de chauffage sans fil et thermomètres intérieurs/extérieurs sans fil : tous les nouveaux appareils électroniques émettent désormais en permanence des fréquences extrêmement basses autres que le 50 hertz, ce qui n'était pas le cas des anciens modèles.

Dégradation de l'état sanitaire de la population

Les prémices d'une catastrophe sanitaire sans précédent sont déjà détectables et de nombreux signaux d'alerte sanitaire sont déjà au rouge :

- 46 % d'augmentation des arrêts maladie depuis 1997. Je vous rappelle qu'à compter de Noël 1997, 85 % de la population a été couverte par le réseau des stations-relais de téléphonie GSM ;
 - augmentation du nombre de migraineux (et la migraine n'est que l'une des formes de céphalées !) : 10 millions de personnes seraient touchées, soit un adulte sur cinq, et 19 % de la population, selon une étude menée par le laboratoire AstraZeneca auprès de 15 000 personnes, soit un doublement du nombre de personnes atteintes que les études précédentes situaient plutôt autour de 10% à 11 % ;
 - 800 000 personnes en France sont actuellement touchées par le cancer. La moitié des 270 000 nouveaux cas annuels se déclare avant 65 ans, un tiers avant 50 ans. Le tabac n'est responsable « que » de 20 % des 150 000 décès par cancer survenus en 2003 ;
 - d'après le Haut Comité à la Santé Publique, dont vous êtes membre, la France connaît depuis 1992 une « *surmortalité prématurée* » : elle compte deux fois plus de décès d'adultes de moins
- Lettre du 8 août 2004 page 22

de 65 ans que certains autres pays européens. En 1985 pourtant, la France avait le plus faible taux de mortalité d'Europe dans cette tranche d'âge. Quant à la légendaire « espérance de vie » des Français, elle ne concerne que les plus de 70 ans, qui ont connu un mode de vie très différent ; et elle vient de régresser pour la première fois l'an dernier en raison des 15 000 décès supplémentaires provoqués par la canicule ;

- en 2003, 580 000 personnes sont mortes, contre 550 200 en 2002, 541 500 en 2001, 537 459 en 1999, 534 003 en 1998, 519 965 en 1994. La canicule de 2003 n'est donc pas seule responsable de l'augmentation de la mortalité ;
- les principales causes de décès chez les enfants de moins de 14 ans sont désormais les malformations congénitales (taux de 209 décès pour 100 000 enfants, suivies par les cancers (29 décès pour 100 000) et les accidents de la circulation (23 pour 100 000). Source : CépiDc INSERM 1999 ;
- enfin, le taux de spermatozoïdes dans le sperme humain a chuté de 50 % en 50 ans, tandis que 15 % des couples européens sont stériles.

Mais je ne vous apprends sûrement rien. Depuis le temps que vous êtes en charge de la santé publique en France, ces données que j'ai extraites de rapports officiels n'ont sûrement plus de secret pour vous, qui avez présidé pendant cinq ans la Société française de santé publique !

Il faut protéger la population sans attendre

Vous objectez que c'est impossible ? Des précédents existent cependant. Ainsi, l'industrie automobile a équipé toutes les voitures de ceintures de sécurité, rendues obligatoires après que les *crash tests* aient établi qu'elles avaient plus fréquemment un effet protecteur que tueur.

Et un ministre français a proposé une loi, adoptée par le Parlement, pour interdire le tabagisme dans les lieux publics avant même que les cigarettiers américains ne perdent leur premier procès aux Etats-Unis.

Suivant ces deux exemples, il serait possible de contraindre les fabricants à ne mettre sur le marché que des portables ne pouvant fonctionner qu'avec une oreillette, plutôt que de se contenter de la joindre au fond de l'emballage, à charge pour le client de comprendre à quoi elle sert, comme ils le font actuellement. Et il serait également possible d'interdire l'usage du téléphone portable dans les lieux publics pour protéger les « téléphoneurs passifs », une règle déjà en vigueur au Japon (autour d'un téléphone portable en communication, l'augmentation du champ hyperfréquence est en effet mesurable sur plusieurs mètres).

Lettre du 8 août 2004 page 23

Je crains cependant que de telles mesures, pour utiles qu'elles soient, ne suffisent pas. Les dégâts du GSM sont plus sournois que ceux provoqués par le tabac (au moins, la fumée de tabac, on la sent !), plus diffus que ceux provoqués par les accidents automobiles (la vue du sang, des blessures, des handicapés et les statistiques du nombre de morts sont des données que nos organes de perception et notre cerveau peuvent traiter).

Il est bien difficile de comprendre comment un agent imperceptible peut causer de graves dommages à l'intérieur même de nos cellules. Qui, parmi les pédégés, les hauts fonctionnaires, les décideurs de notre pays, a déjà entendu parler de l'ion calcium ? Qui, parmi les artisans, les commerciaux, les adolescents ?

Une comparaison pour rendre « palpables » les dégâts causés par les technologies sans fil, c'est le Sida. Quand on « l'attrape », ça ne fait pas mal. Et les maladies ne se manifestent pas tout de suite. Mais une fois le processus enclenché, il est irréversible. Vingt ans après le début de la médiatisation concernant le Sida, la majeure partie de la population en est bien consciente.

Avec la téléphonie mobile aussi, le premier contact est agréable (« C'est tellement pratique ! » est une phrase que j'entends souvent). Et, comme pour le Sida, le processus enclenché est irréversible. Une étude réalisée par le professeur Le Ruz sur l'exposition périnatale de rats (quelques jours, juste après la naissance) montre une diminution de la taille des organes de reproduction plusieurs mois plus tard, chez les mâles et les femelles adolescents (la durée de vie totale d'un rat n'excède généralement pas 2 ans). Ce qui fait dire au professeur le Ruz que : « *L'empreinte électromagnétique reçue pendant l'enfance est indélébile.* »

D'après les études sur l'animal adulte portant sur des expositions de longue durée à des faibles intensités de micro-ondes pulsées, un retour graduel à la normale ne peut être observé *qu'après la cessation de l'exposition*. Mais dans notre société, l'exposition ne cesse jamais, puisqu'il est tout aussi impossible de se mettre physiquement à l'abri que de se défendre sur le plan juridique. Au contraire, l'exposition croît de façon exponentielle avec l'introduction de nouvelles technologies pour des appareils d'usage domestique courant.

Les effets sur la reproduction masculine d'une exposition constante ont récemment été mis en évidence par une équipe hongroise. Les chercheurs ont constaté, sur 220 personnes, une diminution de la motilité (faculté de se mouvoir) des spermatozoïdes, corrélée avec la durée journalière des communications et avec le nombre d'heures pendant lesquelles le téléphone portable était porté en position veille. L'intéressant, c'est que cette étude n'a pas été menée par des spécialistes en bio-électromagnétisme mais par des spécialistes de la reproduction humaine, qui ont présenté leurs résultats lors d'un congrès international à Berlin, fin juin.

L'UMTS : une fausse bonne solution

Le passage prévu à l'UMTS en France (troisième génération ou « 3G ») ne résoudra aucunement les problèmes posés par le GSM. Premièrement parce que, dans un premier temps, les deux technologies vont cohabiter. Plusieurs personnes m'ont ainsi rapporté une aggravation de leurs troubles depuis l'installation de l'UMTS, en plus du GSM, à proximité de leur domicile. J'ai par ailleurs pu mesurer une augmentation des niveaux de champ, et ce même à grande distance.

Deuxièmement, parce qu'une étude officielle néerlandaise a montré que les perturbations étaient encore plus fortes après 45 minutes d'exposition à des antennes UMTS qu'après une exposition de même durée à des antennes GSM, lors d'une expérience réalisée en double aveugle (étude réalisée par le laboratoire TNO, novembre 2003).

Lors d'un forum organisé le 22 juin dernier à l'Hôtel de Ville de Paris, un représentant de l'Association française des opérateurs de téléphonie mobile (AFOM) a affirmé que Paris était la ville la plus couverte d'antennes au monde : 25 millions de communications y sont acheminées chaque jour et le taux de pénétration du téléphone portable chez les Parisiens est de 95 %.

Selon lui, la saturation du réseau justifie l'implantation de plus de 500 nouveaux sites de stations de base, chaque antenne ne pouvant acheminer qu'un nombre limité de communications. Il a raconté les déboires d'un Parisien qui s'était plaint de ne pas pouvoir utiliser son téléphone portable chez lui, certains soirs, tant et si bien qu'il était dans l'obligation de descendre dans la rue pour cela. Ce à quoi la présidente d'une association a répondu fort justement, et avec une pointe d'humour, que lorsque cet homme était chez lui, il pouvait aussi bien utiliser un téléphone filaire, et ce sans aucun problème !

L'attachement au téléphone portable confine parfois à l'absurde...

Indépendance de la recherche

Quelques chercheurs, dont les professeurs Pierre Aubineau (CNRS de Bordeaux) et Roger Santini (INSA de Lyon) ont tenté d'alerter le public. Ils ont été victimes de pressions visant à les faire taire.

Vous avez vous-même violemment pris à partie Roger Santini lors du colloque organisé au Sénat le 18 avril 2002. Avez-vous seulement pris le temps de lire les livres qu'il a publiés, qui contiennent un grand nombre de références scientifiques, ou d'écouter les conférences qu'il a données, avant de porter un jugement sur son sérieux et la cohérence de son propos ?

Lettre du 8 août 2004 page 25

Si vous avez retenu, dans le rapport Zmirou, la référence (qui porte le n° 772) d'une de ses publications effectuées en 1988 dans la revue scientifique *Bioelectromagnetics*, laquelle référence a également figuré dans trois autres rapports officiels : le rapport de la Royal Society of Canada (1999), le rapport Mac Kinlay (1996), et le rapport Stewart (2000), c'est que ce chercheur mérite qu'on le prenne au sérieux, non ?

Vous avez considéré que sa récente étude sur les riverains d'antennes comportait des biais importants. Que dire, alors, de la publication de Bernard Veyret (référence n° 141 du rapport Zmirou), qui affirme qu'aucune tumeur n'est apparue *in vivo* chez des animaux traités au benzo(a)pyrène après *15 jours* d'exposition à des ondes GSM ? ! Il va sans dire que cette étude ne comportait aucun contrôle positif, c'est-à-dire des animaux soumis à l'exposition d'un autre agent susceptible d'accélérer l'apparition de tumeurs cancéreuses en un laps de temps aussi court...

Et je suppose que le physicien qu'est Bernard Veyret s'est bien gardé de vous dire qu'il n'a lui-même pas toujours considéré Roger Santini comme indigne, puisqu'il lui a demandé de lui enseigner comment exposer des animaux, il y a vingt ans de cela ?

Parlons maintenant de Pierre Aubineau. Vous m'avez indiqué que, malgré l'estime que vous lui portez à titre personnel, vous pensez qu'il a « *des difficultés à publier ses résultats, ce qui lui a d'ailleurs été reproché par le CNRS* ». Quand je vous ai demandé si vous saviez *pourquoi* il n'a pas encore publié ses résultats, vous avez répondu : « *Il prétend que de méchantes personnes l'empêchent de le faire.* » Mais vous n'en croyez rien.

Vous savez que Pierre Aubineau est actuellement en arrêt de maladie. C'est, m'avez-vous dit, par Bernard Veyret et une autre source totalement indépendante de la recherche sur la téléphonie mobile que vous l'avez appris.

Vous n'ignorez pas que Pierre Aubineau a obtenu des résultats positifs chez le rat *in vivo* sur l'ouverture de la barrière hémato-encéphalique, après deux heures d'exposition à 1 W/kg. Ses expériences ont été menées dans le cadre du programme officiel COMOBIO (COmmunications MObiles et BIOlogie) qui a débuté en mai 1999. Vous avez vous-même auditionné Pierre Aubineau sur ce point en mars 2003, préalablement à la publication du rapport de l'AFSSE.

Compte tenu de la signification directement pathologique et des graves conséquences sanitaires de l'ouverture de la barrière hémato-encéphalique, je ne comprends pas votre absence de réaction. Pourquoi vous êtes-vous contenté de la version des faits présentée par Bernard Veyret ? Pourquoi n'avez-vous jamais cherché à entrer en contact avec Pierre Aubineau depuis que vous avez eu vent de ses problèmes à l'automne 2003 ?

Je suis prête à parier que Bernard Veyret ne vous a jamais montré le texte que Pierre Aubineau lui a soumis en juin 2003 en vue d'une publication dans la revue scientifique *Bioelectromagnetics*. Les expériences ayant été réalisées dans le laboratoire de Bernard Veyret (PIOM), Pierre Aubineau tenait à ce que le nom de ce dernier figure sur la publication, ainsi que celui d'une collaboratrice du PIOM ayant participé à l'expérience.

Après trois semaines d'aller-retour par courrier électronique avec Bernard Veyret pour des corrections, ce dernier avait indiqué qu'il ne restait plus que « quelques petits détails à mettre au point ». Deux jours plus tard, il s'est subitement désisté par mail, sans autre explication que celle-ci : « *Voilà la dernière version qui ne me plaît pas assez pour que je laisse les signatures du PIOM. Bonnes vacances !* »

Vous trouverez ci-joint le texte de la publication rédigée par Pierre Aubineau, avec toutes les références. Il contient également des illustrations en couleur que je vous transmettrai ultérieurement. Libre à vous de contacter Pierre Aubineau pour obtenir sa version des faits sur les raisons de sa non-publication. Je vous communique ci-après son e-mail personnel : pierre.aubineau@free.fr (demandez-lui un accusé de réception pour vous assurer qu'il a bien reçu votre envoi).

Pourquoi ne vous êtes-vous pas inquiété de l'absence de publication de Bruno Bontempi du CNRS de Bordeaux, également associé au PIOM de Veyret dans le cadre du programme Comobio ? Bruno Bontempi a pourtant également obtenu des résultats positifs chez le rat sur le c-fos (gène précoce utilisé comme marqueur de l'activité neuronale) avec un DAS de 1 W/kg pendant deux heures d'exposition, soit un DAS inférieur aux seuils de « protection » de la population qui est de 2 W/kg. Il a constaté des modifications de même ampleur que celles que l'on retrouve pendant une crise d'épilepsie !

Vous savez que Bernard Veyret a été le coordonnateur de Comobio. Trouvez-vous normal que seuls les résultats négatifs de Comobio aient été publiés ?

Jean-Marc Edeline et Thérèse Jay (université Paris-Sud Orsay) ont publié des résultats négatifs (pas d'effet des ondes GSM) sur la mémoire et l'apprentissage chez le rat. Si vous lisez leur étude, vous verrez des tableaux qui donnent les résultats jusqu'au onzième, douzième ou treizième jour d'exposition.

Mais lorsque j'ai interrogé Jean-Marc Edeline sur la durée totale d'exposition, il m'a répondu : « *Seize jours* ». Et il se trouve que je dispose d'autres travaux publiés antérieurement sur la modification de comportements d'apprentissage en cas d'exposition à des micro-ondes de faible puissance, qui montrent des résultats positifs à *partir du quatorzième jour*. Pourquoi Jean-Marc Edeline et Thérèse Jay ont-ils limité leurs tableaux aux treize premiers jours d'exposition ? Je vous laisse en tirer la conclusion qui s'impose.

Lettre du 8 août 2004 page 27

Trouvez-vous normal que la subvention de recherche sollicitée en juin 2003 par Pierre Aubineau, auprès du ministère de la Recherche, pour travailler sur les protéines du choc thermique, lui ait été refusée, au motif que son courrier postal était arrivé deux semaines après l'expiration du délai de réponse, le mail qu'il a envoyé *avant* l'expiration du délai n'étant soi-disant jamais parvenu à destination ? Trouvez-vous normal que deux subventions sur ce même sujet des protéines du choc thermique aient été accordées à l'automne 2003, d'une part à Thérèse Jay, déjà citée et, d'autre part, à Isabelle Lagroye, une proche collaboratrice de Bernard Veyret ?

Il me semble que votre fonction de responsable de la santé publique requiert au minimum que vous tiriez ces éléments au clair en interrogeant les différents protagonistes, après avoir minutieusement étudié les documents y afférents.

La situation, vous l'avez compris, est suffisamment grave pour mériter toute votre attention.

Des mesures urgentes s'imposent.

Vous êtes à présent informé. Parce que quelques personnes ont failli à la mission de service public qui leur a été confiée, nous sommes arrivés à un niveau de risque encore jamais égalé. Les affaires de la vache folle, de l'amiante et du sang contaminé qui hantent les mémoires sont en deçà de la nouvelle affaire à venir, non pas quant à la dangerosité de l'agent pathogène (tout aussi mortel, mais plus surnois s'il en est) mais quant au nombre de sujets exposés.

Je reste persuadée que vous ne manquerez pas de prendre d'urgence les décisions qui s'imposent afin de lancer l'alerte et de mettre les autorités publiques en demeure de protéger la population.

Si tel ne devait pas être le cas, la « *carence fautive dans la prévention des risques* » pourrait à juste titre vous être reprochée.

En effet, vous le savez sans doute, le Conseil d'État, dans sa décision n° 241153 du 3 mars 2004, a jugé que l'État français s'était rendu coupable de « *carence fautive dans la prévention des risques* » dans le dossier de l'amiante. Nul doute qu'une telle décision fera jurisprudence s'agissant du dossier de la téléphonie mobile.

Compte tenu de l'impact des deux rapports d'expertise pour lesquels votre responsabilité est engagée, ne pensez-vous pas qu'il conviendrait de vous désolidariser de Bernard Veyret et René de Sèze ?

Ne pensez-vous pas qu'il est impératif que vous demandiez officiellement l'invalidation de ces deux rapports ?

En tant que responsable de la santé publique, il vous incombe de :

- **lancer officiellement une alerte sanitaire de grande ampleur sur l'utilisation du GSM ;**
- **proposer un moratoire sur l'UMTS pour suspendre tout équipement de nouveaux sites ;**
- **proposer également un moratoire sur le développement des nouvelles technologies basées sur l'émission de micro-ondes pulsées ;**
- **solliciter le démontage immédiat des stations de base générant des troubles chez les riverains ;**
- **préconiser le démontage immédiat les antennes-relais situées sur ou à proximité des lieux recevant des populations sensibles (enfants, personnes âgées, patients hospitalisés).**

Les ministères de la Santé et de la Recherche ayant malheureusement déjà fait montre de leur incurie et de leur négligence sur ce dossier (un fait qui n'est malheureusement pas nouveau), je vous demande de bien vouloir :

1. Relayer l'alerte contenue dans le présent courrier auprès de *toutes* instances concernées, sans vous contenter de vos deux ministères de tutelle :

- Monsieur Paul Champsaur, président de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART),
- Monsieur Jean-Claude Guiguet, président de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) ;
- Monsieur Dominique Baudis, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), ;
- Madame Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense ;
- Monsieur Dominique Perben, ministre de la Justice ;
- Monsieur François d'Aubert, ministre de la Recherche ;
- Monsieur Philippe Douste-Blazy, ministre de la Santé ;
- Monsieur Jean-Louis Borloo, ministre du Travail ;
- Monsieur Christian Jacob, ministre délégué aux Petites et moyennes entreprises, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation ;
- Monsieur Nicolas Sarkozy, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ;
- Monsieur Dominique Bussereau, ministre du Budget ;
- Monsieur Patrick Devedjian, ministre de l'Industrie ;
- Monsieur François Loos, ministre du Commerce extérieur ;
- Monsieur Serge Lepeltier, ministre de l'Écologie et du Développement durable ;
- Monsieur Gilles de Robien, ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer ;
- Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication ;
- Monsieur Frédéric de Saint-Sernin, secrétaire d'État à l'Aménagement du territoire ;

- Monsieur Nicolas Jacquet, délégué à l'Aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) ;
- Madame Brigitte Girardin, ministre de l'Outre-mer ;
- Monsieur Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale ;
- Monsieur Christian Poncelet, président du Sénat ;
- Monsieur Pierre Mazeaud, président du Conseil constitutionnel ;
- Monsieur Jacques Dermagnes, président du Conseil économique et social ;
- Monsieur Renaud Denoix de Saint Marc, président du Conseil d'État ;
- Monsieur Guy Canivet, premier président de la Cour de cassation ;
- Monsieur François Logerot, président de la Cour des comptes ;
- Monsieur Jean-Paul Delevoye, médiateur de la République ;
- Monsieur Alain Etchegoyen, commissaire général au Plan ;
- Etc.

2. Obtenir de ces interlocuteurs :

- **l'invalidation du rapport Zmirou et de tous les autres rapports établis par Bernard Veyret et René de Sèze** ;
- **le retrait de l'intégralité des mandats confiés à Bernard Veyret et René de Sèze**, et ce le plus rapidement possible, notamment celui de membre du Groupe interministériel des radiofréquences (depuis 2001) et de membre du groupe permanent « Champs électromagnétiques des fréquences extrêmement basses » au sein de la section radioprotection du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (*JO* du 7 février 2002, p. 2531-2532), ainsi que toutes ses autres responsabilités internationales, notamment au sein de l'Organisation mondiale de la santé (membre du Comité de coordination de la recherche pour le programme ondes électromagnétiques), et de la Commission internationale de protection des rayonnements non ionisants (ICNIRP), où il est responsable de la commission scientifique « Biologie et champs électromagnétiques ». Même chose pour sa mission de représentation de la France auprès de la DG XIII de la Commission européenne, chargée des télécommunications ;
- **la modification des seuils d'exposition** afin que soient prises en compte les puissances-crêtes des émissions GSM, ainsi que les effets thermiques au-delà de 6 minutes d'exposition et les effets spécifiques cumulatifs (faibles doses sur le long terme) ;
- dès la rentrée 2004, **la cessation de l'exposition des établissements recevant des mineurs** : crèches, écoles, collèges, lycées, stades et lieux sportifs par la mise en œuvre du retrait des antennes-relais et l'interdiction de l'usage du téléphone portable dans l'enceinte des établissements recevant des mineurs ;

- **l'interdiction de l'usage du téléphone portable dans les lieux publics et les transports en commun (obligation de l'éteindre) ;**
- **le retrait des antennes permettant de téléphoner en voiture sur les routes nationales et le réseau autoroutier ;**
- la mise en place d'un numéro vert largement médiatisé, tenu par des médecins dûment formés sur les troubles du signal calcique, pour que les personnes concernées par la proximité d'un site de station de base puissent se signaler directement, en toute indépendance et en toute confidentialité. Les adresses d'implantation des sites seront ensuite communiquées aux autorités concernées, notamment l'Agence nationale des fréquences, afin que cette dernière puisse retirer l'autorisation d'émettre des stations de base incriminées et obtenir des opérateurs le démontage des stations.

L'un de mes interlocuteurs dans un ministère a invoqué le fait que le poids économique de la téléphonie mobile était trop important pour que l'on puisse s'y attaquer. « *Le chiffre d'affaires d'un seul des opérateurs est égal au budget de la France* », a-t-il soupiré, citant un rapport parlementaire, pour justifier sa propre passivité dans ce dossier.

Vérification faite auprès des services de presse des opérateurs et du ministère du Budget, cette rumeur est totalement infondée. En 2003, le chiffre d'affaires des trois opérateurs de téléphonie mobile réunis équivalait à *un dixième* du budget de la France :

Chiffres 2003, en milliards d'euros

CA Orange	16,393
CA SFR	6,75
CA Bouygues Telecom	3,283
CA TOTAL des trois opérateurs	26,426
Budget de la France	273,8

Allons-nous envoyer 60 millions de personnes à l'abattoir sur la foi d'une simple rumeur infondée ?

Si l'on aborde la question sous un autre angle, on s'aperçoit que, la bourse des ménages n'étant pas extensible, leurs importantes factures de consommation téléphonique en conduisent certains à réduire les dépenses ailleurs ou à plonger dans le rouge :

- en 2000, un chargé de clientèle de banque m'a assuré qu'il connaissait des cas d'interdiction bancaire provoqués par des factures de téléphonie mobile excessives (jusqu'à 5 000 francs en un mois !) pour des personnes à faible revenu ;

- des coiffeurs m'ont récemment indiqué avoir constaté une baisse du nombre de clientes et du montant moyen des dépenses par cliente, qui s'arrangent désormais entre copines pour se faire des couleurs et même des coupes. Ils attribuaient eux-mêmes cette baisse à la téléphonie mobile ;
- des amis célibataires m'ont confié qu'ils réduisaient leurs dépenses culturelles, cinéma, sorties, restaurants lorsque, ayant dépassé leur forfait, ils recevaient une facture « salée » de leur opérateur de téléphone mobile ;
- des chefs d'entreprise PME-PMI m'ont affirmé qu'ils avaient multiplié les charges téléphoniques de leur entreprise par trois ou quatre depuis l'avènement du portable ;
- en 2004, même la grande distribution a constaté une stagnation des ventes...

Les chiffres d'affaires mirobolants des opérateurs de téléphonie mobile s'établissent forcément au détriment de *tous* les autres secteurs d'activité. Plus aucun téléphone portable, plus aucun appareil électronique n'étant fabriqués en France, invoquer la préservation de l'emploi pour justifier la sauvegarde des intérêts du secteur de la téléphonie mobile est un argument qui n'a pas lieu d'être.

Peut-on laisser notre pays continuer à se laisser « racketter » par seulement *trois* entreprises, tandis que la situation sanitaire s'aggrave et prend des proportions jamais atteintes ? Non, bien sûr. Aujourd'hui, la sauvegarde de l'économie rejoint la préservation de la santé publique.

Si vous le souhaitez, je reste à votre disposition pour vous rencontrer afin de vous communiquer d'autres éléments du dossier que j'ai réuni au cours de trois années d'investigation.

Pierre Aubineau a de l'estime pour vous et pense que vous êtes « un type bien ». Je veux croire que je peux compter sur vous.

Pourriez-vous avoir l'amabilité d'accuser réception de la présente et m'informer par écrit de la suite que vous comptez y donner ?

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Annie Lobé
Journaliste d'investigation scientifique

Liste des pièces jointes

Pièce n° 1	<i>Etudes expérimentales Portant sur les Actions Biologiques des Radio-Fréquences.</i> Communication effectuée par Bernard Veyret dans le cadre de la journée thématique du 25 janvier 1991, à Paris-faculté de Jussieu. Liste des participants, incluant René de Sèze, Luis Miro, Jacques Lambrozo (directeur du service des Études Médicales à EDF) Alain Azoulay, actuellement en poste à Supélec. Source : http://depris.cephes.free.fr/archives/veyret1991/veyret1991.htm
Pièce n° 2	Dossier et résultats de l'enquête sanitaire citoyenne autour du 67, boulevard Suchet à Paris (75016).
Pièce n° 3	Lettre et résultats de l'enquête sanitaire citoyenne du quartier de l'Epi d'or à Saint-Cyr l'Ecole (Yvelines).
Pièce n° 4	Lettre et résultats de l'enquête sanitaire citoyenne du quartier du Rayssac à Albi (Tarn).
Pièce n° 5	Photos d'embryons de poulets mort-nés à proximité d'une antenne GSM.
Pièce n° 6	Etude rédigée par Pierre Aubineau : « <i>Local exposures to 900 MHz GSM Microwaves Induce Plasma Protein Extravasation in the Rat Brain at Non-Thermal SAR levels.</i> »